

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-8-0-5

Séance du lundi 27 septembre 2021

NOUVELLE ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU BAS-RHIN ET À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU HAUT- RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSEE :

RUCH Valérie

EXCUSES AVEC PROCURATION :

HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.5211-42 à L.5211-45, et R.5211-19 à R.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition de la Commission départementale de coopération intercommunale,
- VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 fixant la composition et les modalités des élections des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU l'arrêté du 7 septembre 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68) dans ses formations plénière et restreinte,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 du 13 juillet 2021 relative à l'élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin et à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, compte tenu des erreurs matérielles relevées dans la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 13 juillet 2021, de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67),

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret, pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67),

La liste suivante a été déposée :

1 Michel LORENTZ
2 Etienne BURGER
3 Catherine GRAEF-ECKERT
4 Isabelle DOLLINGER
5 Philippe MEYER
6 Jean-Philippe MAURER
7 Charles SITZENSTUHL
8 Nathalie KALTENBACH-ERNST

- Elit les représentants titulaires du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin (CDCI 67) :

1 Michel LORENTZ
2 Etienne BURGER
3 Catherine GRAEF-ECKERT
4 Isabelle DOLLINGER
5 Philippe MEYER
6 Jean-Philippe MAURER
7 Charles SITZENSTUHL
8 Nathalie KALTENBACH-ERNST

- Décide, compte tenu des erreurs matérielles relevées dans la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-7-0-3 du 13 juillet 2021, de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68),

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68),

La liste suivante a été déposée.

1 Daniel ADRIAN
2 Pascale SCHMIDIGER
3 Monique MARTIN
4 Eric STRAUMANN
5 Nicolas JANDER
6 Marc MUNCK
7 Annick LUTENBACHER
8 Marie-France VALLAT

- Elit les représentants titulaires du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin (CDCI 68) :

1 Daniel ADRIAN
2 Pascale SCHMIDIGER
3 Monique MARTIN
4 Eric STRAUMANN
5 Nicolas JANDER
6 Marc MUNCK
7 Annick LUTENBACHER
8 Marie-France VALLAT

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité